Septembre 2019 N° 2019 – 14

L'été 2019 aura été celui des chartes et des déclarations :

Le fait du jour

Transport maritime: la Région veut faire écran aux fumées

Hier, le conseil régional a présenté son dispositif « escales zéro fumée ». Un plan pour faire chuter les rejets toxiques des navires dans les trois grands ports de Marseille, Nice et Toulon. 30 millions d'euros seront consacrés à ce chantier pour la qualité de l'air

Questions à Pierre-Charles Maria, président d'Atmo Sud

Une amélioration immédiate

2023, « c'est loin pour le port de Nice »

La Ville de Cannes veut réduire l'impact du trafic maritime

À quoi seront consacrés les 30 millions de la Région ?

Christian Estrosi : « Apporter notre contribution »

Rentrée des classes...? ... Ou rentrée très classe ?

Nice, la ville de tous les shoppings !

Après la charte de D.Lisnard à Cannes avec 5 compagnies de croisières, fin Juillet, c'est au tour de C.Estrosi avec Corsica Ferries, puis du Maire de Saint Raphael, puis celle de la Préfecture de Région Sud/Paca le 18 septembre, sans oublier les déclarations reprises largement par la presse sur les 30 millions que la Région Sud/Paca va allouer pour lutter contre les fumées.

Vous pouvez trouver sur le tableau en fin de cette Brève la liste des articles qui ont été postés sur le site www.anqaev.fr depuis la mi-août et que vous pouvez consulter en ligne dans la rubrique presse et médias en cliquant sur le lien **http://anqaev.fr/presse-et-medias/**

Des pics de pollution au Dioxyde d'azote - NO2

Les responsables de l'ANQAEV se mobilisent depuis plus de trois ans contre la pollution des navires dans nos quartiers. Nous mettions, bien entendu, en cause le dioxyde de soufre (SO2). Or les relevés d'AtmoSud révèlent que depuis deux étés, 2018 et 2019, les capteurs enregistrent des pics de pollution au dioxyde d'azote NO2 sur le port. Selon les résultats d'AtmoSud, le port serait le quartier le plus pollué de Nice.

Ces pics dépassent largement les normes autorisées par les directives européennes et la réglementation française : *la Directive européenne 50-2008 du 21/05/2008 et son décret d'application 2010-1250 du 21/10/2010)* Nous avons saisi AtmoSud qui a promis la publication rapide d'un rapport sur ce sujet.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE
www.anqaev.fr ------ SIRET : 829 521 806 00010 ------ contact@anqaev.fr

Des capteurs chez des riverains

Nos adhérents participent à cette nouvelle initiative d'AtmoSud d'installer des capteurs chez des riverains. Trois capteurs ont été placés une quinzaine de jours chez une adhérente Bd Franck Pilatte puis 1 de ces capteurs (particules fines) a été installé pour une autre quinzaine de jours chez une autre adhérente en étage, sur le même Boulevard au-dessus du quai du Commerce.

Grace à la motivation et la mobilisation de ses adhérents, l'ANQAEV salue et participe avec plaisir à ces initiatives. C'est dommage que ces opérations n'aient pu être réalisées plus tôt, en Juillet ou en Août lors des nombreux mouvements de ferries, qui selon les riverains exposés, sont la source principale de pollution. Les résultats devraient être disponibles avant fin 2019.

Grands paquebots de croisière en baie de Villefranche

La question de la pollution générée par les grands paquebots de croisière dans la baie de Villefranche mérite d'être ouverte. En effet, cet été 2019, les vents ont majoritairement soufflé de l'est vers l'ouest. Les fumées de ces grands paquebots qui mouillent en baie de Villefranche deviennent un problème car la colline du mont Boron et la forêt du même nom ne peuvent arrêter la pollution aérienne en provenance des navires.

2ème Conférence Régionale qualité de l'Air, Marseille le 18 septembre 2019.

Conviés par le Préfet de la région Sud/Paca, le Président et le Secrétaire Général ont participé à cet évènement à la Préfecture de Région. Les intervenants étaient essentiellement les représentants de l'Etat, des Collectivités Régionales, locales et des 3 métropoles, AtmoSud et les armateurs. Les représentants FNE du 83, du 13 et de nombreuses autres associations qui ont eu la chance de poser des questions ont bien exprimé notre demande principale **d'imposer le diesel marin à 0,1 % de soufre dans les eaux territoriales immédiatement.** Pour des questions évidentes de coût, les armateurs ne l'appliqueront que lorsqu'ils y seront contraints par la réglementation.
L'obligation d'utiliser le fioul à 0,5 % maximum de soufre au 01/01/2020 a fait l'objet de discussions autour des solutions alternatives telles que Scrubbers, filtres à particules.
Il nous faudra veiller au respect de la nouvelle réglementation via les services du CSN, Conseil de Sécurité des Navires avec lequel nous sommes en contact, ainsi que la capitainerie.
La conférence s'est terminée par la signature d'une charte régionale de protection de la nature et de l'environnement par la Préfecture de région, les représentants des trois grandes métropoles (Marseille, Nice, Toulon). Pour l'instant, il reste difficile de se procurer la Charte signée.

Visite à la permanence Environnement Métropole NCA - 17/09/2019

Les Comptes rendus des réunions de la CLPE de Nov et Dec 2018 nous sont promis mais toujours pas distribués. Les demandes de clarification sur les annonces de l'été ont manqué de précision, en particulier l'alimentation électrique des ferries alors qu'ils ne restent que 1h à 1h30 à quai.
Et puis, le droit de réserve en période pré-électorale serait la raison qui empêcherait la tenue de nouvelles réunions de la CLPE.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE
www.anqaev.fr ------ SIRET : 829 521 806 00010 ------ contact@anqaev.fr

Votre participation, vos remarques, et vos interventions dans les médias permettent à l'association de vivre et, surtout, de peser sur les décisions de La Métropole, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, les armateurs et autres décideurs économiques.

Bien amicalement.

Daniel Moatti	Gérard Bonnes	Pierre Colt
Président de l'ANQAEV	*Secrétaire Général*	*Trésorier*

St Raphael va mettre en place une charte pour limiter la pollution des bateaux de croisière – Var-matin 12/09/2019

Electrification des quais en Corse – Corse Net Infos 06/09/1019

MSC Grandiosa au GNL – Mer et Marine 11/09/2019

Costa Smeralda au GNL – Mer et Marine 06/09/2019

Corsica Ferries veut un port de Nice plus propre – La Quotidienne 05/09/2019

Cannes fait signer cinq compagnies pour sa charte Croisières propres – La Quotidienne – 28/08/2019

La Région veut faire écran aux fumées – Nice-matin 06/09/2019

30 millions pour électrifier les paquebots à quai à Marseille, Nice et Toulon France 3 – 05/09/2019

Edouard Philippe a répondu à David Lisnard – Nice-matin 03/09/2019

Communiqué de Presse Métropole NCA – Corsica Ferries 29/08/2019

Aujourd'hui, il n'y a pas de norme d'émission de particules fines sur les bateaux – Libération 04/09/2019

Protégeons notre environnement face aux paquebots géants JDD 11-08-2019

Ces navires qui font suffoquer Marseille -Mediapart 15 août 2019

Extrait de l'émission RMC JJ Bourdin du 12 août 2019

Croisières et pollution – Libération Août 2019

Nice Matin Cannes Juillet 2019 – Le 0,1 % au 01/01/2020

Métropole NCA – Pour des ports plus propres Août 2019

Cannes Charte Croisières Juillet 2019

Vidéo – Extrait BFM TV – Juillet 2019

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE
www.anqaev.fr ------ SIRET : 829 521 806 00010 ------ contact@anqaev.fr